

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Élus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 12

Commune de MOMMENHEIM
 Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2025

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - Mme Florence GUTH - Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG - Mme Agnès KAMMERER - M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - M. Gérard MITTELHAEUSER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER

Absents excusés :

- M. Steve FUHRMANN avec pouvoir à Mme Agnès KAMMERER
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à M Jeannot KLEIN
- Mme Anne-Sophie LEMMEL avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH
- M. Eric MULLER avec pouvoir à M. Francis WOLF
- M. Alain BIETH avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Elisabeth JAECK
- M. Jérôme BERTIN avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH--KELLER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

5. ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION 17 N°64, VIA LA SAFER GRAND EST.

Rapporteur : Le maire

Par un courrier du 26 février 2025, la SAFER GRAND EST a indiqué à la commune, désireuse d'acquérir la parcelle précitée que : le Comité Technique Départemental du Bas-Rhin, en date du 05/02/2025, a validé l'attribution au profit de la commune, sous réserve de l'accord des Commissaires du Gouvernement, de ladite parcelle dont la surface et la nature s'établissent comme suit :

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Zonage d'urbanisme	NC	NR
17	064	In den Erlen	14a82ca	A	Taillis simple	Taillis simple
TOTAL			14a82ca			

Le montant de l'acquisition s'élève à :

- 592,00 € hors frais de notaires
- 420,00 € TTC frais accessoires au profit de la SAFER

Cette parcelle étant située en zone agricole, la commune, une fois propriétaire devra respecter les conditions conventionnelles de sa disposition et notamment l'accord de la SAFER en cas de vente ou d'échange.

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles objet de la présente délibération dans les conditions précitées pour un montant de 592,00 € hors frais de notaires ainsi que 420,00 € TTC frais accessoires au profit de la SAFER.

- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme.

Le Président, **Francis WOLF**, maire.

Le (la) secrétaire de séance, Gérard MITTELHAEUSER, **adjoint au
maire.**

